|  |
| --- |
|  |
| Macintosh HD:Users:ericstodezyk:Desktop:En tête site web.jpg |
| Ecrire s3-lyon@snepfsu.netAller sur le site: [www.snepfsu-lyon.net](http://www.snepfsu-lyon.net) | **SNEP ACTU LYON - 1 décembre 2016 –** **A l’aulne de l’autonomie : l’EPS « phagocytée »** Nous pouvons vraiment penser qu’un des enjeux ministériels de la Réforme des Collèges (et ce fut la première raison de la mobilisation contre celle-ci au printemps 2015) est l’autonomie des établissements, pour ne pas dire celle des chefs d’établissements. Ce n’est pas le seul mais cette logique managériale de la gestion des moyens comme les personnels a, de fait, aujourd’hui que chacun fait comme il veut – comme il peut dans son « coin » pris encore un peu plus en épaisseur.Les établissements du 2d cycle (lycées et LP) de la Région Auvergne-Rhône- Alpes (ARA) vivent aujourd’hui l’acte 2 en quelque sorte de ce fonctionnement autonome des EPLE : dans le cadre des Projets de Budget mis au vote en Conseil D’Administration dans les établissements ces jours, la Région ARA (\*) a tenu informé ceux-ci que :- la dotation dans son enveloppe totale resterait identique à celle de l’an dernier (85 M€)- chaque établissement verrait sa dotation de fonctionnement à la baisse de 6% (environ)- la mise en place d’un Fond Régional d’Investissement de 5 M€ ventilé vers les EPLE sur sollicitation du chef d’établissement pour matériel – équipement pédagogique – travaux...C’est les 6% récupérés- la mise en place d’un Fond Régional d’Accompagnement des lycées pour ceux « touchés » par un déséquilibre budgétaire... pour septembre 2017.*Il est à remarquer que si nous renvoyons le total de ces subventions au nombre d’élèves comme au nombre de section, c’est une dotation qui est en fait à la BAISSE.*Pour l’EPS, c’est une véritable révolution.Où en étions nous ? Depuis le 10 juillet 2013 (délibération de la commission permanente n°13.10.331), les modalités de calcul du montant de la dotation pouvant être perçue par chaque EPLE(A) ou lycée privé sous contrat d’association avec l’Etat, au titre d’une année scolaire ont changé : elle se fait sur la base de la moyenne des dépenses acquittées par année scolaire sur les trois derniers exercices clos. Ces dépenses sont afférentes aux locations des installations sportives comme des transports permettant aux lycéens de les rejoindre. *Le SNEP avait déjà à cette époque interpellé la Région ... Rhône Alpes qui a répondu que la dépense était trop importante.**Le SNEP avait su conseiller les équipes EPS pour les aider à trouver des solutions qui souvent ne pouvaient être que de l’ordre du prélèvement sur les fonds de réserves pour permettre aux élèves d’avoir les enseignements EPS auxquels ils avaient droit.* Où en sommes nous ? la Région ARA de Wauquier décide que dans un souci d’harmonisation des bases de calcul entre les 2 ex Régions, le forfait EPS sera intégré à la dotation globale (\*) . Le montant restant le même. Il est précisé malgré tout que la prise en charge des dépenses de fonctionnement EPS obligatoire sera calculée sur la base du montant de l’année scolaire 2015/2016 et proratisée pour le 1er trimestre 2016/17 (\*).Que se passe –t-il dans les lycées ? un certain nombre d’agents comptable – de chefs d’établissements pour avoir des budgets sains ont baissé la dotation EPS, « bottant en touche » sur les orientations de la région ARA... mettant nos collègues en réelles difficultés, les contraignant à changer leur mode de déplacement ou même leur programmation.Quelles actions menées ?Le SNEP ne peut dire tout son désaccord sur la méthode mise en place. Elle manque totalement de concertation : puisqu’aucune réunion de travail n’a été proposée par Wauquier à quelque représentant de l’Education Nationale, puisque les principaux personnels concernés (agents-comptables – chefs d’établissements) n’ont été reçus qu’après avoir « dotés » donc sur « le » comment faire avec cette dotation, les enseignants dans leur Conseil d’Administration doivent montrer toute la tension que cela peut faire naitre que de fonctionner comme ceci. Et en EPS, les enseignants d’EPS siégeant auront à démontrer que la place de l’EPS aussi particulière soit-elle avec des salles de cours hors établissements est une discipline à part entière et qu’ils doivent aller au bout du processus de formation de nos élèves... quel qu’en soit le coût. Cela passera par avoir ce qu’il faut d’un point de vue financier (puisque c’est l’objet des Conseils D’administration de ces jours) pour fonctionner en EPS toute l’année scolaire. Ce qui veut dire que tout budget proposé sans une présentation claire et précise de la dotation de fonctionnement en EPS à hauteur des besoins (c’est la dotation 2015/2016) n’est pas recevable : un vote CONTRE de ce budget peut être proposé. Il faudra bien sûr prendre le temps de l’argumenter à l’ensemble des élus des personnels. Un contact avec les parents sera nécessaire pour que cette proposition soit majoritaire. C’est un acte militant de taille car un vote contre le budget fera que les finances de l’établissement passeront sous tutelle du Rectorat. Pour le moins, comme le vote se fait sur la répartition et qu’un « oubli » de l’EPS ne peut être recevable, un REFUS de vote reste une possibilité. Dans les deux cas, il faudra y joindre une motion (\*).Il faut de toutes les façons montrer votre désaccord car ce sera à la lecture des PV des Conseils d’Administration avec ces désaccords actés que le SNEP comme la FSU auront des arguments à faire valoir lors d’audience ... que nous avons déjà demandés avec le Direction des lycées à la région Auvergne-Rhône-Alpes. C’est bien entendu un dossier sur lequel le SNEP devra trouver toute la solidarité de la profession si nous voulons garder une certaine sérénité dans notre travail. Faites nous remonter ce qui se passe donc dans vos établissements.E.StodezykPour le Bureau académique(\*) : ensemble de documents sur le site [www.snepfsu-lyon.net](http://www.snepfsu-lyon.net)    |
|  |  |